

## **FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €  
Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS  
R.C.S. PARIS B 562 047 605  
SIRET 562 047 605 00349

### **DECLARATION DU RESPONSABLE DES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2011**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait, le 17 avril 2012



A.J. CANDELIER  
Directeur Général

**FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES - en milliers d' euros**

	sept-11	mars-10
Résultat net des sociétés intégrées	(62)	(517)
<i>Elimination des charges &amp; des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
Variation des amortissements	(5)	3
Variation des provisions	(75)	(217)
Variation des impôts différés	0	2
Plus ou moins value de cession	(225)	(407)
<i>Capacité d'autofinancement</i>	<i>(367)</i>	<i>(1 136)</i>
variation du besoin en fonds de roulement	178	(343)
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L ACTIVITE</b>	<b>(189)</b>	<b>(1 479)</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	0	(5)
Acquisition d'immobilisations financières	0	(16)
Cession d'immobilisations	408	1 054
Cession Immobilisations financières	0	151
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D INVESTISSEMENT</b>	<b>408</b>	<b>1 184</b>
Remboursement d'emprunts	(14)	(39)
Nouveaux emprunts	0	100
Prêts & Dépôts	27	0
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>13</b>	<b>61</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>232</b>	<b>(234)</b>
<b>TRESORERIE A L OUVERTURE DE L EXERCICE</b>	<b>6</b>	<b>240</b>
<b>TRESORERIE A LA FERMETURE DE L EXERCICE</b>	<b>238</b>	<b>6</b>

FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. Paris B 562 047 605

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DU 01 AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2011

	NOTES	01/04/2011 30/09/2011 (6mois)	01/04/2010 30/09/2010 (6mois)	01/04/2010 31/03/2011 (12mois)
Chiffre d'affaires net		163	251	515
Régularisatin Chiffre d'Affaires		0	0	(191)
Production stockée		0	0	0
	16	163	251	324
Reprises / amortissement & provisions	17	15	0	335
Transfert de charges		0	0	0
Autres produits	16	27	37	70
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>205</b>	<b>288</b>	<b>729</b>
Achats consommés		2	4	8
Autres achats & charges externes		198	195	456
Impôts & taxes		155	170	324
Frais de personnel		204	230	491
Dotation aux amortissements	17	2	0	115
Dotation aux provisions	17	8	10	126
Autres charges		3	0	6
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>572</b>	<b>608</b>	<b>1 526</b>
<b>A RESULTAT D'EXPLOITATION COURANT</b>		<b>(367)</b>	<b>(320)</b>	<b>(797)</b>
Plus ou Moins value de cession d'immobilisation		225	265	606
Dotation/Reprise nette aux provisions risques & charges		75	0	(120)
Variation de valeur des immeubles de placement		0	0	(200)
Produits non courants		6	0	0
Charges non courantes		0	(4)	(8)
Moins Value / cession de titres		0	0	0
<b>B RESULTAT NON COURANT</b>	18	<b>306</b>	<b>261</b>	<b>278</b>
<b>C RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>2</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT ( A + B + C )</b>		<b>(62)</b>	<b>(60)</b>	<b>(517)</b>
Reprise provision pour dépréciation actif en cours de cession		0	0	0
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>(62)</b>	<b>(60)</b>	<b>(517)</b>
Impôt sur les bénéfices / Exit Taxe		0	0	0
Provision pour impôts différé (variation)		0	0	0
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>(62)</b>	<b>(60)</b>	<b>(517)</b>

## FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €  
Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS  
R.C.S. Paris B 562 047 605

### **BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2011**

**ACTIF** (chiffres en milliers d' Euros)

	NOTE	BRUT	30.09.2011 Amortis Prov/	NET	31.03.2011 NET
Immobilisations incorporelles	4	1 672	1 667	5	5
Immobilisations corporelles	5	17 916	10 008	7 908	8 191
Immobilisations destinées à être cédées	5	0	0	0	0
. Autres immobilisations financières	6	22	0	22	49
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>19 610</b>	<b>11 675</b>	<b>7 935</b>	<b>8 245</b>
<b>Actif en cours de cession</b>					
<b>Impôts différés actif</b>	20	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 528</b>
. Avances et acomptes		22	0	22	17
. Clients et comptes rattachés	7	3 466	2 235	1 231	1 207
. Autres créances	8	264	0	264	407
. Disponibilités	9	238	0	238	6
. Compte de régularisation actif	10	23	0	23	25
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>4 013</b>	<b>2 235</b>	<b>1 778</b>	<b>1 662</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>23 623</b>	<b>13 910</b>	<b>9 713</b>	<b>11 435</b>

# **FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €  
Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS  
R.C.S. Paris B 562 047 605

## **BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2011**

### **PASSIF (chiffres en milliers d' Euros)**

	NOTES	AU 30.09.2011	AU 31.03.2011
Capital		4 584	4 584
Prime émission		0	0
Réserves consolidées		6 867	7 426
Résultat exercice consolidé		-62	-517
Actions propres détenues		-2 503	-2 503
<b>Capitaux propres du Groupe</b>	11	<b>8 886</b>	<b>8 990</b>
Provisions / risques et charges	12 - a	211	250
Provisions engagements de retraite	12 - b	16	14
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>		<b>227</b>	<b>264</b>
<b>Passif en cours de cession</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Impôts différés passif</b>	20	<b>0</b>	<b>1 528</b>
<b>Emprunts</b>	13	<b>90</b>	<b>206</b>
Dettes d'exploitation		34	73
Dettes diverses		476	374
<b>Dettes d'exploitation</b>	14	<b>510</b>	<b>447</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>9 713</b>	<b>11 435</b>

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS**  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €  
Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS  
R.C.S. PARIS B 562 047 605  
SIRET n°562 047 605 00349

**ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES AU  
30 SEPTEMBRE 2011**

**PREAMBULE**

1. Par Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009, les Actionnaires de la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS (F.S.D.V.) ont approuvé le changement de date de clôture des exercices comptables, qui commencent désormais le 1<sup>er</sup> avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

**NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES**

**1.1 - PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes semestriels consolidés du groupe F.S.D.V. au 30 septembre 2011 sont établis et présentés selon les normes comptables internationales (IFRS) découlant du règlement CE n° 1606/2002 publiée au JOCE du 11 septembre 2002, concernant les sociétés cotées pour l'établissement des comptes consolidés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Les premiers comptes publiés selon les normes IAS/IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

Les principaux changements apportés par les normes IFRS sont les suivants :

**1-1-1) – Méthode d'évaluation des actifs corporels :**

Dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> adoption des normes IFRS, les terrains et constructions ont été évalués sur la base d'un rapport d'expertise établi par un cabinet de premier plan. Pour tenir compte de la situation spécifique de la plupart des biens – usines et terrains industriels situés dans des villes de taille moyenne et exploités par des sociétés dont pour certaines, extérieures au groupe FSDV, la pérennité n'était pas assurée – une décote substantielle a été appliquée aux valeurs figurant dans le rapport d'expertise.

Les autres actifs corporels n'ont pas fait l'objet de modification dans la méthode d'évaluation.

Depuis la cession de la société SARREGUEMINES VAISSELLE, effective le 3 juillet 2009 – mais dont les effets et l'incidence ont été pris en compte dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 – l'essentiel des actifs immobiliers de la société sont considérés comme « Immeubles de Placement », et sont comptabilisés selon le modèle de la juste valeur prévu par la norme IAS 40 dans les comptes consolidés. Ce modèle est caractérisé par l'absence d'amortissement et l'enregistrement en résultat des variations de juste valeur constatées entre deux clôtures.

**1-1-2) – Provisions pour indemnités de départ en retraite :**

Les indemnités de départ en retraite – à l'ouverture et en fin de d'exercice (norme IAS 19) - ont donné lieu à la constitution d'une provision résultant du calcul de la valeur actuelle nette de ces prestations futures.

Depuis l'exercice 2008 la méthode dite des unités de crédit projetées, standard usuel de calcul de cette provision, a été utilisée.

Cette méthode consiste à calculer personne par personne le montant des droits acquis à la clôture de l'exercice, compte tenu de l'ancienneté, sur la base du montant prévisionnel du salaire à la date légale de départ en retraite (65 ans), et d'une augmentation prévisionnelle annuelle des salaires (taux retenu : 2 %).

Ce calcul est pondéré par un coefficient de probabilité d'être en vie, et au service de l'entreprise, à l'âge légal de départ en retraite.

Il est enfin pondéré par un taux d'actualisation (5,5 % retenu pour l'exercice 2011 - 2012).

## **1.2 – METHODES DE CONSOLIDATION**

**1.2.1)** Les comptes consolidés du groupe FSDV au 30 septembre 2011 ont été arrêtés par le Directoire en date du 2 novembre 2011, puis examinés par le conseil de surveillance le 17 novembre 2011.

Les filiales du Groupe ont été consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale, les sociétés étant sous contrôle exclusif de F.S.D.V.

Aucune différence de première consolidation n'apparaît au bilan consolidé, même sous forme résiduelle, les dates des prises de participation étant anciennes.

### **1.2.2) Retraitement des comptes sociaux.**

- Des éliminations sont effectuées sur toutes les transactions intra-groupes, les mouvements internes étant annulés, ainsi que les dettes et créances réciproques.
- Les actions d'autocontrôle et les actions propres détenues sont valorisées à leur valeur historique d'acquisition (février 1978) et figurent en déduction des capitaux propres consolidés.
- Impôts différés : la situation fiscale latente résulte :
  - des impôts à payer ou payés d'avance, relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice, mais imposables ou déductibles fiscalement au cours d'exercices différents
  - des éliminations ou retraitements réalisés au cours des opérations de consolidation.

L'application des normes IFRS conduit à la constatation de plus-values latentes sur les biens immobiliers.

L'incidence fiscale de ces plus-values se traduit par des impôts différés passifs.

L'incidence fiscale des reports déficitaires (note n°20.2), compte tenu de l'absence probable de récupération de ces derniers sur les trois prochaines années, **n'est pas constatée** en impôts différés actif, à l'exception d'une quote-part limitée aux impôts différés passif.

En conséquence si le montant des Impôts Différés Actif et Passif calculés comme indiqué ci-dessus est identique, ces derniers ne sont pas comptabilisés, conformément au Règlement 99.02 du Comité de Réglementation Comptable (voir note N°20.1)

- Crédit bail : les biens acquis en crédit bail ne concernent que les immeubles industriels et sont retraités et comptabilisés comme des immobilisations acquises par emprunt, les immeubles figurant en construction pour leur montant en principal, et la somme résiduelle des contrats de crédit bail figurant en emprunts pour leur montant comprenant les intérêts restant à courir.

Le coût d'acquisition des constructions financées par crédit-bail est considéré comme correspondant à leur juste valeur pour l'application de la norme IAS 40 (cf. 1.1.1.).

## **1.3- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**1.3.1)** Leur valeur brute représente à la clôture de l'exercice :

- la valeur d'acquisition des logiciels informatiques.

**1.3.2)** Les logiciels sont amortis sur les durées d'utilisation prévues, allant de 1 à 5 ans.

## **1.4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**1.4-1)** Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur valeur d'acquisition
- à leur juste valeur pour les biens immobiliers (norme IFRS – AS 40 – note 1.1.1).

**1.4-2)** Les biens immobiliers considérés comme immeubles de placement ne font pas l'objet d'amortissement conformément à la norme IAS 40. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées de vie moyenne suivantes

Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	10 ans
Agencements et installations	10 ans

## **1.5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Elles sont constituées essentiellement de prêts et de dépôts et cautionnements.

Les prêts sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une probabilité de non-remboursement.

## **1.6 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES**

Ils sont valorisés à leur valeur nominale et sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur fait apparaître un risque de non-règlement.

## **1.7 - VALEURS MOBILIERES**

Les valeurs mobilières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à la juste valeur si cette dernière est inférieure.

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à la valeur de marché.

## **1.8 - IMPÔTS SUR LES BENEFICES ET IMPÔTS DIFFERES**

L'impôt sur les bénéfices correspondrait à l'impôt dû par la société F.S.D.V., tête de groupe d'un accord d'intégration fiscale avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005, majorée de l'impôt sur les bénéfices de sociétés n'entrant pas dans le périmètre de l'intégration fiscale. Cet impôt est corrigé de la fiscalité différée calculée selon la méthode du report variable et ne concerne que les décalages temporaires sur les retraitements de consolidation.

## **1.9 – CHANGEMENT DE PRESENTATION COMPTABLE**

**1.9.1** - Le montant des Impôts Différés Actif et Passif au 30 septembre 2011 étant identique, eu égard à leur mode de calcul (voir ci-dessus 1.2.2), ils ne sont portés ni à l'Actif ni au Passif du Bilan, contrairement à la présentation des exercices précédents.

**1.9.2** – Les constructions étant suivies selon le modèle de juste valeur de la norme IAS 40, sans amortissements, dans les comptes semestriels 2011 et 2010 les dotations aux amortissements sur constructions et leur reprise ont été annulées. Ils ont cependant été maintenus dans les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011, puisque ces derniers ont été arrêtés et la forme ainsi publiée.

## **NOTE N°2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

### **2.1 – Société consolidante**

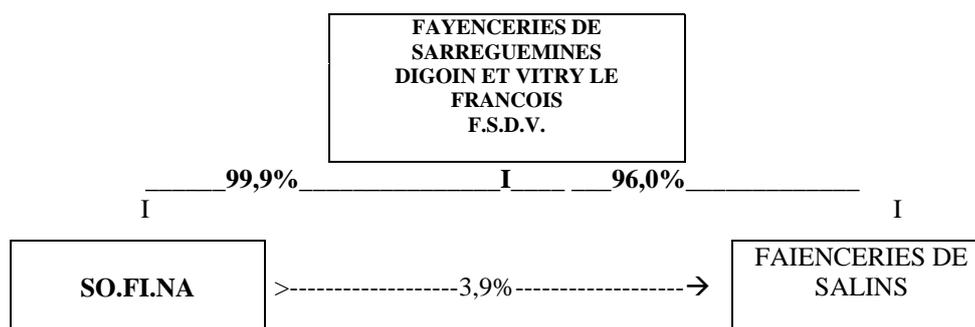
NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
F.S.D.V.	S.A. Directoire et Conseil de Surveil.	5, rue du Helder 75009 PARIS	562 047 605	Société- mère	IG •

## 2.2 – Périmètre de consolidation

NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
FAIENCERIES DE SALINS	S.A.	30, rue de Chabrol 75010 PARIS	625 480 223	99,81 %	IG
SOFINA	S.A.	30, rue de Chabrol 75010 PARIS	302 220 652	99,96 %	IG

- - IG = Intégration globale

## 2.3 - STRUCTURE JURIDIQUE SIMPLIFIEE AU 30 SEPTEMBRE 2011



## 2.4- INTERETS MINORITAIRES

Il n'existe pas d'intérêts minoritaires, à l'exception des actions détenues par les Administrateurs des filiales (chiffre non significatif).

## NOTE N° 3 – FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

**3.1** – Le total des produits consolidés (chiffre d'affaires et autres produits) pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2011 s'élève à 190 K€, contre 288 K pour la période comparable 2010 (- 98 K€, soit – 34 % (voir note n° 16).

**3.2** - Au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2010-2011, la société, pour faire face à ses besoins réguliers de trésorerie en l'absence de rentrées régulières, a cédé deux maisons et un terrain pour un montant de 505 000 €, dégageant une plus-value de 225 000 € sur la base de la valeur de ces biens en normes IFRS.

**3.3** – Dans le contentieux opposant F.S.D.V. à LECICO FRANCE quant au droit d'utilisation de la marque « Sarreguemines », à la suite :

- du jugement favorable à F.S.D.V. rendu par le Tribunal de Grande Instance de Paris le 24 juin 2010
- de la décision de la Cour d'Appel de Paris du 26 octobre 2010, rejetant la demande de sursis à exécution provisoire déposée par LECICO FRANCE,

cette dernière a demandé l'ouverture de négociations, en vue d'une transaction. Elles aboutissaient à un accord transactionnel dont les termes étaient arrêtés en juin 2011, mais qui nécessitait l'accord du groupe DUDSON sur l'un des points, en vertu de la Convention de Cession des Actions SARREGUEMINES VAISSELLE du 3 juillet 2009.

**3.4 – De son côté, la société SARREGUEMINES VAISSELLE, filiale du Groupe DUDSON :**

- n'honorait pas la date du 30 avril 2011 (3<sup>ème</sup> report) pour l'acquisition des biens immobiliers de Digoin
- n'honorait aucune des factures émises dans le cadre des accords, laissant craindre le pire quant à son devenir.

Les dirigeants de DUDSON émettaient des prétentions exorbitantes pour accepter le point les concernant quant à l'accord susceptible d'être signé avec LECICO FRANCE. Puis, pendant trois mois, ils ne répondaient à aucune des propositions faites par l'Avocat de F.S.D.V.

Alors que F.S.D.V. informait les dirigeants de DUDSON d'une action imminente en paiement contre la société SARREGUEMINES VAISSELLE et d'une action en obligation de respecter les obligations résultant de la Convention de Cession des Actions SARREGUEMINES VAISSELLE du 3 juillet 2009, le Groupe DUDSON début juillet 2011 :

- payait à bonne date le solde au titre de la cession des actions SARREGUEMINES VAISSELLE
- fournissait un début de preuve de l'existence d'un financement à mettre en place pour l'achat des biens immobiliers de Digoin.

Les négociations sur les demandes nouvelles du Groupe DUDSON reprenaient, puis s'interrompaient, de telle sorte qu'à la date d'examen des comptes semestriels au 30 septembre 2011 par le Conseil de Surveillance (17 novembre 2011), elles n'avaient pas abouti.

Dans ces conditions, les hypothèses retenues pour l'arrêté des comptes au 30 septembre 2011 sont restées inchangées par rapport à la clôture du 31 mars 2011, la situation intermédiaire consolidée au 30 septembre 2011 ne prenant en compte :

- ni les négociations provisoirement abouties avec LECICO FRANCE
- ni le point des négociations au 30 septembre 2011 avec DUDSON, tant l'aboutissement de ces dernières paraissait encore incertain.

### **3.5 – Evènements postérieurs à la clôture**

Ce n'est que dans la première quinzaine de novembre que se dessinait un accord définitif permettant la signature des protocoles transactionnels avec LECICO FRANCE et le Groupe DUDSON.

A la suite d'un nouveau report de ces derniers, les accords correspondants étaient signés respectivement :

- . le 2 décembre 2011 avec DUDSON FRENCH HOLDINGS et SARREGUEMINES VAISSELLE
- . le 5 décembre 2011 avec LECICO FRANCE.

Ces accords prévoient :

- a. la cession de la marque « Sarreguemines » pour la seule classe 11 (produits sanitaires) à LECICO FRANCE ainsi que la cession de la même marque « Sarreguemines » à SARREGUEMINES VAISSELLE pour toutes les autres classes dans lesquelles ce dépôt a été effectué
- b. un paiement transactionnel par LECICO FRANCE des redevances d'utilisations de la marque « Sarreguemines »
- c. la cession de l'usine de Vitry le François actuellement louée à LECICO FRANCE

d. de son côté, le Groupe DUDSON obtenait que :

- le solde du compte courant dû par SARREGUEMINES VAISSELLE (300 000 €) leur soit cédé pour 1 €
- une baisse du prix des biens immobiliers de Digoin, dont la Promesse de Vente était signée le 2 décembre 2011
- la forfaitisation des sommes demandées au titre de la garantie d'Actifs et de Passif.

**Ces accords auront un impact positif de l'ordre de 400 K€ sur le résultat du second semestre de l'exercice à clore le 31 mars 2012, s'ils sont totalement exécutés à cette date.**

Compte tenu des délais liés à la préparation des différents actes à passer, F.S.D.V. encaissera un montant de 3 190 K€ d'ici fin mars 2012, dont 1 100 K€ fin décembre 2011.

L'exercice 2011-2012 devrait donc voir la trésorerie de la société se renforcer de plus de 3 000 K€ permettant alors, ainsi que l'indiquait le Directoire dans son rapport relatif à l'exercice 2010-2011 : « **une mise en valeur des actifs de la société réfléchie et étalée dans le temps** ».

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES – BILAN

### ACTIF

#### NOTE N°4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d Euros	31.03.2011	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	30.09.2011
LOGICIELS (1)	1 667	0	0	1.667
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	0	0	5
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>1.672</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1.672</b>
AMORTISSEMENTS	1.667	0	0	1.667
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>

(1) voir note 1.1.3

#### NOTE N°5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

##### 5.1 – VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours du premier semestre 2011-2012, la valeur nette des immobilisations corporelles a varié comme suit :

- valeur nette IFRS au 31 mars 2011 : 8 191 K€
- cessions réalisées au cours du semestre : (280) K€
- dotation aux amortissements du semestre : (3) K€
- valeur nette IFRS au 30 septembre 2011 : 7 908 K€

## 5.2 – TABLEAU COMPARATIF DE LA VALEUR DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La décomposition par site de l'actif immobilier de la société en valeurs nettes IFRS se compare comme suit entre les deux clôtures, la seule variation correspondant aux cessions de certains actifs de Sarreguemines réalisées au cours du semestre:

(en K€)

	Au 31.03.2011	Cessions ou Amortiss.	Au 30.09.2011
Terrain et constructions situés à Sarreguemines	4 957	(280)	4 677
Terrains et constructions situés à Vitry le François	1 755		1 755
Terrains et constructions situés à Digoïn	1 447		1 447
Autres immobilisations corporelles amortissables	32	(3)	29
<b>TOTAL</b>	<b>8 191</b>	<b>(283)</b>	<b>7 908</b>

## NOTE N°6 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'Euros	31.03.2011	AUGMENTATION	DIMINUTION	30.09.2011
PRETS	3			3
DEPOTS CAUTIONNEMENTS	46	3	30	19
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>49</b>	<b>3</b>	<b>30</b>	<b>22</b>

## NOTE N°7- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

### 7.1 - Analyse du poste Clients et des provisions correspondantes

	Créance au 31.03.2011	Variation	Créance au 30.09.2011	Provision au 30.09.2011	Créance nette au 30.09.2011
Céramique de Sarreguemines	1 344	-	1 344	(1 344)	-
Lecico France	1 635		1 635	(850)	785
Faïence et Cristal de France	9	12	21	-	21
Sarreguemines Vaisselle	127	5	132	(41)	91
C/C Sarreguemines Vaisselle	300	-	300	-	300
Finamur	34		34		34
<b>Total</b>	<b>3 449</b>	<b>17</b>	<b>3 466</b>	<b>(2 235)</b>	<b>1 231</b>

### 7.2 – Tableau comparatif poste clients et provisions pour dépréciation

En milliers d'Euros	30.09.2011	31.03.2011
CLIENTS & COMPTES RATTACHES	3 466	3 449
PROVISIONS DEPRECIATION CLIENTS	(2 235)	(2 242)
<b>TOTAL</b>	<b>1 231</b>	<b>1 207</b>

**NOTE N°8 - AUTRES CREANCES**

En milliers d'Euros	31.03.2011	VARIATION NETTE	30.09.2011
AUTRES CREANCES	407	(143)	264

- . Encaissement courant novembre produit de la cession d'un terrain à la ville de Sarreguemines. 120 K€
- . Crédit de T.V.A. 116 K€
- . Taxe Foncière 3<sup>ème</sup> T 2011 due par Sarreguemines Vaisselle 27 K€

**NOTE N°9 - TRESORERIE**

En milliers d'Euros	31.03.2011	VARIATION NETTE	30.09.2011
DISPONIBILITE	6	232	238

**NOTE N° 10- COMPTE DE REGULARISATION ACTIF**

En milliers d'Euros	30.09.2011	31.03.2011
Intérêts à payer sur crédit-bail	0	1
Autres charges comptabilisées d'avance	<u>23</u>	<u>24</u>
	23	25

**PASSIF****NOTE N° 11 - FONDS PROPRES CONSOLIDES (hors part des minoritaires)**

En milliers d'Euros	NOMBRE D'ACTION S	CAPITAL	RESERVES CONSOLIDEES	FONDS PROPRES CONSOLIDES
<b>CAPITAUX PROPRES BRUTS AU 30.09.2010</b>	<b>150.250</b>	<b>4.583</b>	<b>6.910</b>	<b>11.493</b>
<b>ACTIONS D'AUTO-CONTROLE DETENUES</b>	<b>(36 559) ❶</b>	<b>(1.115)</b>	<b>(1 388)</b>	<b>(2.503) ❶</b>
<b>CAPITAUX PROPRES NETS AU 31.03.2011</b>	<b>121 691</b>	<b>3.468</b>	<b>5.522</b>	<b>8.990</b>
<b>AJUSTEMENT (2)</b>			<b>(42)</b>	<b>(42)</b>
<b>RESULTAT DU SEMESTRE</b>			<b>(62)</b>	<b>(62)</b>
<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 30.09.2011</b>	<b>121 691</b>	<b>3.468</b>	<b>5.418</b>	<b>8.886</b>

- ❶ Se répartissent en : 28 559 actions F.S.D.V. détenues par SOFINA  
8 000 actions propres détenues par F.S.D.V.

Le montant de 2.503 K€ représentant la valeur historique des actions propres détenues exclut l'incidence de la plus-value réalisée lors de l'apport de ces actions par les FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT (dénomination actuelle SARREGUEMINES VAISSELLE) à SOFINA en 1985, opération rendue obligatoire à la suite de la fusion – absorption par F.S.D.V. en décembre 1984 de la COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE CERAMIQUE (CIFIC) – à l'époque maison - mère des FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT.

(2) Relatif à annulation de l'écart de réévaluation (1976) dans comptes sociaux F.S.D.V., suite à cession biens immobiliers réévalués.

#### **NOTE N°12 a - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES**

En milliers d'Euros	31.03.2011	Dotation	Reprise	30.09.2011
CONTENTIEUX	71	16	47	40
CHARGES	179		8	171
<b>TOTAL</b>	<b>250</b>	<b>16</b>	<b>55</b>	<b>211</b>

#### **NOTE N°12 b - PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

En milliers d'Euros	31.03.2011	Dotation	Reprise	30.09.2011
	14	2		16

#### **NOTE N°13 – EMPRUNTS**

En milliers d'Euros	31.03.2011	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	30.09.2011
PRET RELAIS (1)	100		(100)	0
DIVERS	83	0	0	83
CREDIT BAIL ②	23 ②	0	(17)	6 ②
<b>TOTAL</b>	<b>206</b>	<b>0</b>	<b>(117)</b>	<b>89</b>

(1) - Pour faire face aux reports de l'acquisition des biens immobiliers de Digoin par Sarreguemines Vaisselle, F.S.D.V. a sollicité et obtenu de son banquier un prêt relais de 500 K€, assorti d'une hypothèque de 1<sup>er</sup> rang sur un terrain constructible, dont la cession n'est actuellement pas envisagée. utilisable du 15 novembre 2010 au 15 novembre 2011, par tranche de 100 K€. Un nouveau prêt relais a ensuite été renégocié pour un montant de 300 K€ en cours de mise en place.

② En contrepartie des biens faisant l'objet d'un crédit-bail enregistré à l'actif

En milliers d'Euros	A 1 AN AU PLUS	DE 2 A 5 ANS	A + DE 5 ANS	TOTAL
AU 31 MARS 2011	206	0	0	206
AU 30 SEPTEMBRE 2011	89	0	0	89

**NOTE N°14 - AUTRES DETTES**

En milliers d'Euros	30.09.2011	31.03.2011
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	34	73
DETTES FISCALES ET SOCIALES	301	173
CHARGES A PAYER	175	201
<b>TOTAL</b>	<b>510</b>	<b>447</b>

**NOTE N°15 - ENGAGEMENTS HORS BILAN**

En milliers d'Euros	30.09.2011	31.03.2011
CAUTIONS ET GARANTIES RECUES	0	0
CAUTIONS ET GARANTIES DONNES (1)	500	500

(1) – Hypothèque de 1<sup>er</sup> rang sur terrain à bâtir situé à Sarreguemines (57200) , cadastré section 9- n° 201/43 & section 54 – n° 171/55 au profit d'un organisme financier , en contrepartie d'un prêt relais de 500 K€

## **ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES – COMPTE DE RESULTAT**

**NOTE N°16 - CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXE ET AUTRES PRODUITS**

La baisse de chiffre d'affaires et des « autres produits » (- 93 K€, soit – 32 %) entre le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2011-2012 (196 K€) et le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2010-2011 (289 K€) s'explique par :

- L'arrêt de la facturation à LECICO FRANCE de la redevance d'utilisation de la marque « Sarreguemines » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 (impact : 75 K€, date de résiliation de la Convention d'utilisation de la marque « Sarreguemines »)
- L'arrêt de facturation à LECICO FRANCE du loyer en principal, mais non des éléments annexes, de l'usine de Vitry le François, avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 2011, à la suite de l'aboutissement des négociations entamées (impact – 63 K€)
- En contrepartie, reprise de la facturation à SARREGUEMINES VAISSELLE du loyer de Digoïn, avec effet du 1<sup>er</sup> avril 2011, après constat du non respect de la date d'échéance quant à l'acquisition des biens immobiliers (impact : + 51 K€).
- Annulation créances devenues irrécouvrables et provisionnées à 100 % (impact : - 6 K€).

En milliers d'Euros	1 <sup>er</sup> Semestre 04/11 – 09/11	1 <sup>er</sup> Semestre 04/10 – 09/10	Variation	Année 04/10 – 03/11
Chiffre d'affaires	163	251	(88)	251
Autres produits	27	37	(10)	37
<b>TOTAL produits</b>	<b>190</b>	<b>288</b>	<b>(98)</b>	<b>288</b>
Avoirs à établir				(191)
<b>TOTAL produits nets</b>	<b>190</b>	<b>288</b>		<b>394</b>

## **NOTE 17 – DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**

En milliers d'€uros	Semestre 04.11 – 09.11		Semestre 04.10 – 09.10		Année 04.10 – 03.11	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
1. <u>Amortissements</u> (1)	2	0	0	0	3	0
2. <u>Provisions</u>						
. Clients	0	7	0	0	41	191
. Risques et charges	6	8	10	0	81	32
. Engagements de retraite	2	0	0	0	4	0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>126</b>	<b>223</b>
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>61</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>129</b>	<b>223</b>

(1) – Voir notes 1.4, 1.9.2 et 5.1

## **NOTE N°18 - RESULTAT NON COURANT**

- **Plus-value** (sur la base de valeurs exprimées en normes IFRS) sur cession d'actifs situés à Sarreguemines. **225 K€** (voir note n°3.2)
- **Reprise de Provisions non courantes** : 75 K€
  - ✓ dont 47 K€ de reprise de provisions liée au litige fiscal CIFIC portant sur les Taxes Professionnelles 2008 et 2009, suite à la position du Service de Législation Fiscale en faveur de F.S.D.V. (voir note n°22).

## **NOTE N°19 IMPOTS SUR LES BENEFICES**

**F.S.D.V.** a formé avec ses principales filiales françaises un groupe fiscalement intégré (Article 223 A et suivants du C.G.I. avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005).

Les déficits fiscaux reportables ne sont pas constatés en impôts différés actifs, compte tenu de leur montant et de l'absence probable de leur récupération sur les trois prochains exercices (note 1-2-2), hors quote-part correspondant aux impôts différés passifs liés à l'estimation de l'actif immobilier en « juste valeur »

## **NOTE N°20 - IMPOTS DIFFERES**

**20.1** - Le Règlement 99-02 du Comité de Règlementation Comptable prévoit que les Impôts Différés Actif et Passif soient compensés lorsqu'ils concernent la même entité fiscale et n'ont donc pas à figurer dans la présentation des comptes (voir note n°1.9).

### **20.2 – Montant des reports déficitaires en intégration fiscale.**

Montants cumulés au 31 mars 2011 des déficits ordinaires en intégration fiscale : **20 137 K€**

**NOTE N°21 - RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION**

En milliers d' Euros	1er semestre 04/11 – 09/11	1er semestre 04/10 – 09/10	Année 04/10- 03/11
RESULTATS SOCIAUX DES SOCIETES	(24)	(171)	(294)
ANNULATION DES MOUVEMENTS DE PROVISIONS REGLEMENTEES			
MOUVEMENTS DE PROVISIONS / REPRISE POUR DEPRECIATION DES TITRES	182	0	51
RETRAITEMENT DES BIENS FINANCES PAR CREDIT- BAIL	16	18	34
VARIATION PROVISION RETRAITE PERSONNEL	(2)	(2)	(3)
INCIDENCE NORME IFRS SUITE CESSIONS	(280)	32	(217)
REEVALUATION IMMOBILISATIONS NORMES IFRS			(200)
ANNULATION AMORTISSEMENTS SUITE NORMES IFRS	46	63	112
<b>RESULTAT CONSOLIDE au 30 SEPTEMBRE</b>	<b>(62)</b>	<b>(60)</b>	<b>(517)</b>

**NOTE N°22 – LITIGE FISCAL CIFIC**

A la suite de l'apport avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007 de la branche Porcelaine – apport comprenant le personnel et la totalité des équipements du site industriel de Digoïn -, un litige fiscal était né avec la Direction des Finances Publiques de Saône et Loire qui, ayant émis des avis d'imposition litigieux au nom de CIFIC au titre de la Taxe Professionnelle des années 2008 et 2009 concernant l'usine de Digoïn (exploitée avec effet rétroactif du 1<sup>er</sup> janvier 2007 par la société SARREGUEMINES VAISSELLE), refusait de les annuler et en demandait le règlement (voir note n° 27 – Annexe des comptes consolidés au 31 mars 2011).

A ce titre, une provision de 47 K€ avait été constituée à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2011 ;

En sus du Tribunal Administratif de Dijon, la société avait saisi le Service de Législation Fiscale de ce conflit surprenant.

Ce dernier, par lettre du Ministre du Budget du 26 septembre 2011 faisait droit à la réclamation de F.S.D.V., déposée pour le compte de CIFIC, et précisait que : « *la société CIFIC ne disposant plus d'établissement sur la commune de Digoïn au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône et Loire prononcera le dégrèvement des impositions litigieuses, ce qui mettra un terme au contentieux juridictionnel en cours.*

*Bien entendu, les impositions seront rétablies au nom du redevable légal de la taxe ».*

Cette décision clôturait ce litige fiscal et permettait à F.S.D.V. de reprendre la provision de 47 K€ inscrite au Passif (voir note n° 18).

L'hypothèque judiciaire sur les maisons ouvrières de Sarreguemines prise par la Trésorerie de Digoïn est en cours de mainlevée.

**NOTE N°23 – EFFECTIF**

Effectif moyen employé au cours de l'année.

	Au 30.09.11	Au 30.09.10
<b>Cadres</b>	3	3
<b>Employés, Agents de Maîtrise</b>	1	2
<b>TOTAL</b>	4	5

**NOTE N°24 - REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

**du 1.04 au 30.09.2011    du 1.04 au 30.09.2010**

• Rémunérations versées aux membres composant les organes d'Administration, de Direction et de Surveillance des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation	99 K€	110 K€
• Jetons de présence attribués aux membres du Conseil de Surveillance	- K€	- K€

## FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €

Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET 562 047 605 00323

## COMPTES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2011

### RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

#### 1. CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

En milliers d'Euros	Semestre 04/11 – 09/11	Semestre 04/10 – 09/10	Variation
Chiffre d'affaires	163	252	(89)
Autres produits	27	37	(10)
<b>TOTAL produits</b>	<b>190</b>	<b>289</b>	<b>(99)</b>

La baisse de chiffre d'affaires et des « autres produits » (- 99 K€, soit - 34 %) entre le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2011-2012 (190 K€) et le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2010-2011 (289 K€) s'explique par :

- L'arrêt de la facturation à LECICO FRANCE de la redevance d'utilisation de la marque « Sarreguemines » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, date de résiliation de la Convention d'utilisation de la marque « Sarreguemines » ((impact : - 75 K€)
- L'arrêt de facturation à LECICO FRANCE du loyer en principal, mais non des éléments annexes, de l'usine de Vitry le François, avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 2011, à la suite de l'aboutissement des négociations entamées (impact - 63 K€)
- En contrepartie, reprise de la facturation à SARREGUEMINES VAISSELLE du loyer de Digoïn, avec effet du 1<sup>er</sup> avril 2011, après constat du non respect de la date d'échéance quant à l'acquisition des biens immobiliers (impact : + 51 K€).
- Annulation créances devenues irrécouvrables et provisionnées à 100 % (impact : - 6 K€).

#### 2. FAITS MARQUANTS DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2011 – 2012 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.1 - Au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2010-2011, la société, pour faire face à ses besoins réguliers de trésorerie en l'absence de rentrées régulières, a cédé deux maisons et un terrain pour un montant de 505 000 €, dégageant une plus-value de 225 000 € sur la base de la valeur de ces biens en normes IFRS.

**2.2** – Dans le contentieux opposant F.S.D.V. à LECICO FRANCE quant au droit d'utilisation de la marque « Sarreguemines », à la suite :

- du jugement favorable à F.S.D.V. rendu par le Tribunal de Grande Instance de Paris le 24 juin 2010
- de la décision de la Cour d'Appel de Paris du 26 octobre 2010, rejetant la demande de sursis à exécution provisoire déposée par LECICO FRANCE,

cette dernière a demandé l'ouverture de négociations, en vue d'une transaction. Elles aboutissaient à un accord transactionnel dont les termes étaient arrêtés en juin 2011, mais qui nécessitait l'accord du groupe DUDSON sur l'un des points, en vertu de la Convention de Cession des Actions SARREGUEMINES VAISSELLE du 3 juillet 2009.

**2.3** – De son côté, la société SARREGUEMINES VAISSELLE, filiale du Groupe DUDSON :

- n'honorait pas la date du 30 avril 2011 (3<sup>ème</sup> report) pour l'acquisition des biens immobiliers de Digoin
- n'honorait aucune des factures émises dans le cadre des accords, laissant craindre le pire quant à son devenir.

Les dirigeants de DUDSON émettaient des prétentions exorbitantes pour accepter le point les concernant quant à l'accord susceptible d'être signé avec LECICO FRANCE. Puis, pendant trois mois, ils ne répondaient à aucune des propositions faites par l'Avocat de F.S.D.V.

Alors que F.S.D.V. informait les dirigeants de DUDSON d'une action imminente en paiement contre la société SARREGUEMINES VAISSELLE et d'une action en obligation de respecter les obligations résultant de la Convention de Cession des Actions SARREGUEMINES VAISSELLE du 3 juillet 2009, le Groupe DUDSON début juillet 2011 :

- payait à bonne date le solde au titre de la cession des actions SARREGUEMINES VAISSELLE
- fournissait un début de preuve de l'existence d'un financement à mettre en place pour l'achat des biens immobiliers de Digoin.

Les négociations sur les demandes nouvelles du Groupe DUDSON reprenaient, puis s'interrompaient, de telle sorte qu'à la date d'examen des comptes semestriels au 30 septembre 2011 par le Conseil de Surveillance (17 novembre 2011), elles n'avaient pas abouti.

Dans ces conditions, les hypothèses retenues pour l'arrêté des comptes au 30 septembre 2011 sont restées inchangées par rapport à la clôture du 31 mars 2011, la situation intermédiaire consolidée au 30 septembre 2011 ne prenant en compte :

- ni les négociations provisoirement abouties avec LECICO FRANCE
- ni le point des négociations au 30 septembre 2011 avec DUDSON, tant l'aboutissement de ces dernières paraissait encore incertain.

#### **2.4 – Evènements postérieurs à la clôture**

Ce n'est que dans la première quinzaine de novembre que se dessinait un accord définitif permettant la signature des protocoles transactionnels avec LECICO FRANCE et le Groupe DUDSON.

A la suite d'un nouveau report de ces derniers, les accords correspondants étaient signés respectivement :

. le 2 décembre 2011 avec DUDSON FRENCH HOLDINGS et SARREGUEMINES VAISSELLE

. le 5 décembre 2011 avec LECICO FRANCE.

Ces accords prévoient :

- a. la cession de la marque « Sarreguemines » pour la seule classe 11 (produits sanitaires) à LECICO FRANCE ainsi que la cession de la même marque « Sarreguemines » à SARREGUEMINES VAISSELLE pour toutes les autres classes dans lesquelles ce dépôt a été effectué
- b. un paiement transactionnel par LECICO FRANCE des redevances d'utilisations de la marque « Sarreguemines »
- c. la cession de l'usine de Vitry le François actuellement louée à LECICO FRANCE
- d. de son côté, le Groupe DUDSON obtenait que :
  - le solde du compte courant dû par SARREGUEMINES VAISSELLE (300 000 €) leur soit cédé pour 1 €
  - une baisse du prix des biens immobiliers de Digoin, dont la Promesse de Vente était signée le 2 décembre 2011
  - la forfaitisation des sommes demandées au titre de la garantie d'Actifs et de Passif.

**Ces accords auront un impact positif de l'ordre de 400 K€ sur le résultat du second semestre de l'exercice à clore le 31 mars 2012, s'ils sont totalement exécutés à cette date.**

Compte tenu des délais liés à la préparation des différents actes à passer, F.S.D.V. encaissera un montant de 3 190 K€ d'ici fin mars 2012, dont 1 100 K€ fin décembre 2011.

### **3. RESULTATS CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2011**

Les résultats consolidés pour la période 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2011, comparés à ceux de la période correspondante de 2010 – 2011 peuvent être résumés comme suit :

(en K€)

	1 <sup>er</sup> semestre 2011-2012	1 <sup>er</sup> semestre 2010-2011	Ecart	%
Total produits	190	289	(99)	- 34 %
Charges d'exploitation (hors variation provisions et amortissements)	562	599	(37)	- 6,2 %
<b>Ebitda</b>	<b>(372)</b>	<b>(310)</b>	<b>(62)</b>	<b>- 20 %</b>
Dotation – reprise sur provisions et amortis.	5	(10)		
<b>Résultat exploitation</b>	<b>(367)</b>	<b>(320)</b>		
Résultat financier	(1)	(1)		
<b>Résultat courant</b>	<b>(368)</b>	<b>(321)</b>	<b>(47)</b>	<b>- 14,6 %</b>
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations	225	265		
Autres prod.ou charges non courants	81	(4)		
<b>Résultat net</b>	<b>(62)</b>	<b>(60)</b>	<b>(2)</b>	

**3.1** – Comme cela était déjà noté dans le rapport de gestion du Directoire au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011, le décalage entre Produits et Charges d'Exploitation (hors amortissements et provisions) continue de s'accroître, du fait d'une diminution des produits (- 99 K€, soit - 37 %, eu égard à l'arrêt des produits récurrents explicitée ci-avant) plus rapide que celle des charges (- 37 K€, soit - 6,2 %), charges devenues incompressibles, à l'exception du poste « Impôts et Taxes » qui dépend du nombre de sites industriels dont F.S.D.V. reste propriétaire.

En effet, l'effet de la baisse des « Frais de Personnel » (204 K€ au 1<sup>er</sup> semestre 2010-2011, en diminution de 26 K€, soit - 11 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2010-2011) et de celle des loyers et charges annexes du fait du déménagement des locaux (- 33 K€, soit - 40 %) est sensiblement réduite par le doublement du poste « Honoraires », s'expliquant en partie par la difficulté et la longueur des négociations menées par les Avocats de la société.

Aussi, le résultat courant consolidé au 30 septembre 2011 se traduit-il par une perte de **368 K€**, alors que celle-ci était limitée à 321 K€ au 30 septembre 2010.

**3.2** – Le résultat non courant comprend :

- une plus-value de 225 K€ au titre de la cession de deux maisons et d'un terrain situés à Sarreguemines, vendus 505 K€
- une reprise de provisions de 75 K€, dont 47 K€ correspondant à une provision pour risque fiscal constituée au titre des taxes professionnelles réclamées à tort à la CIFIC pour les exercices 2008 et 2009, impositions annulées au cours du présent semestre.

Après prise en compte de ces profits non courants, le résultat net consolidé au 30 septembre 2011 se traduit par une perte limitée à **62 K€**, du même ordre que celle enregistrée au 30 septembre 2010 (- 60 K€).

#### **4. SITUATION FINANCIERE**

4.1 – Pour faire face à d'éventuels décalages de trésorerie, et pour pallier aux reports successifs du Groupe DUDSON dans l'acquisition des bâtiments industriels de Digoïn, la société a souscrit un prêt relais de 500 K€ courant du 15 novembre 2010 au 15 novembre 2011. Au 30 septembre 2011, ce prêt n'était pas utilisé.

Un nouveau prêt relais de 300 K€ est en cours de mise en place.

4.2 – Les principaux ratios de la situation financière au 30 septembre 2011 sont les suivantes :

(en K€)	30.09.2011	31.03.2011	30.09.2010
A. Disponibilités	238	5	189
B. Dettes financières (engagements de retraite inclus)	(103)	(220)	(133)
C. Trésorerie nette de dettes	135	(215)	56
D. Trésorerie nette à court terme	149	(187)	74

Ces ratios montrent une amélioration de la situation financière tant par rapport au 30 septembre 2010 qu'au 31 mars 2011.

#### **5. PERSPECTIVES D'AVENIR**

Compte tenu des informations données ci-dessus, en particulier au titre des évènements postérieurs à la clôture, l'exercice 2011-2012 devrait – si tous les accords signés sont totalement exécutés à la clôture de l'exercice – donc voir la trésorerie de la société se renforcer de plus de 3 000 K€ permettant alors, ainsi que l'indiquait le Directoire dans son rapport relatif à l'exercice 2010-2011 : « ***une mise en valeur des actifs de la société réfléchi et étalée dans le temps*** ».

En effet, après exécution complète des accords signés avec LECICO FRANCE d'une part, DUDSON FRENCH HOLDING et SARREGUEMINES VAISSELLE d'autre part, F.S.D.V. restera propriétaire des biens immobiliers figurant à l'actif du bilan consolidé au 30 septembre 2011 pour une juste valeur estimée de manière prudente à 6 100 K€, dont 4 700 K€ dans la seule ville de Sarreguemines.

\*\*\*

LE DIRECTOIRE